

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du jeudi 21 mars 2024

Direction Administration Générale - Elections - Services à la Population
N°08.03.2024.23

Objet : Subventions Culture 2024

Date de la convocation : 13 mars 2024

Présidence : Frédéric MARCHE

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 26

PRESENTS : M. Frédéric MARCHE, Mme Fabienne TELLIEZ, M. David BEAUCOUSIN, Mme Mélanie DELACOUR, M. Fabrice BERTHOU, Mme Hawa HAMIDOU, MM. Rachid ARBI, Jean-David HOUNKPATI, Yaya SARR, Rosario TARSIA, Philippe LEFEBVRE, Mmes Sylvie OMONT, Valérie HOULIER, MM. Frédéric LEBALLEUR, Stéphane FAUCHE, Mme Sandrine BALEM, M. Marc BOURREAU, Mme Evelyne LERICHE, M. Ibrahim DEM.

POUVOIRS :

Madame Monique COLOMBOTTI a donné pouvoir à Madame Fabienne TELLIEZ.

Madame Coumba SALL a donné pouvoir à Monsieur David BEAUCOUSIN.

Monsieur Infali DABO a donné pouvoir à Madame Mélanie DELACOUR.

Madame Alexandra EMERY a donné pouvoir à Monsieur Fabrice BERTHOU.

Monsieur Guy KIVATA a donné pouvoir à Monsieur Rosario TARSIA.

Madame Corine PALMENTIER a donné pouvoir à Monsieur Frédéric MARCHE.

Madame Laëtitia LEFEBVRE a donné pouvoir à Monsieur Marc BOURREAU.

ABSENTE :

Madame DEM Clélia.

RAPPORTEUR : Rosario TARSIA

Dans le cadre de la préparation budgétaire, il est proposé de retenir les subventions suivantes :

MUSIC'O BAHUT	900€
---------------	------

Vu :

- La délibération N°07.03.2024.22 du 21 mars 2024 portant sur l'avenant à la Convention d'objectifs et de la Convention d'occupation des locaux entre la Ville de Cléon et l'Association La Comédie Errante pour l'année 2024 :

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise - 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 - Fax : 02 35 77 65 64

www.ville-cleon.fr

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Subventions Culture 2024

Date de transmission de l'acte : 25/03/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 25/03/2024

Numéro de l'acte : 08-03-2024-23 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 076-217601780-20240321-08-03-2024-23-DE

Date de décision : 21/03/2024

Acte transmis par : Chahinaz FOUGHALI

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions

LA COMEDIE ERRANTE	11 000€
--------------------	---------

Vu :

- La délibération N°11.01.2024.11 du 22 février 2024 portant sur l'approbation de la convention entre la Ville de Cléon, la Coopérative agroécologique M'AMRANE et l'APRE :

APRE – Projet Maroc (M'AMRANE)	2500€
-----------------------------------	-------

Vu :

- La délibération N°13-03-2022.129 du 24 mars 2022 portant convention d'objectif et d'occupation pluriannuels entre la Ville de Cléon et l'association LA TRAVERSE 2022-2025.
- L'article 3.1 de ladite convention portant précision sur le montant de la subvention allouée annuellement à l'association LA TRAVERSE.

LA TRAVERSE	684 500€
-------------	----------

Le Conseil Municipal, après délibération,
Et à l'unanimité des membres présents et représentés,

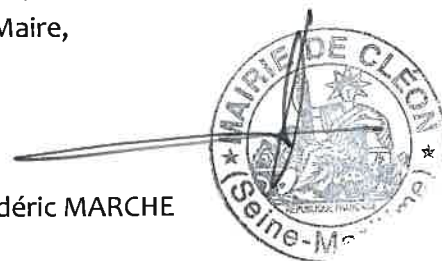
APPROUVE ces propositions.

DIT que le montant des subventions ainsi attribuées est arrêté à la somme de :

- Nature 65748 – Toutes fonctions : 698 900 € (six cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cents euros)

Pour copie conforme,
Cléon, le 21 mars 2024
Le Maire,

Frédéric MARCHE



Publiée sous forme électronique sur le site de la commune le : 25/03/2024
Transmis en Préfecture le : 25/03/2024

